

Communiqué de presse - Réunion des ministres des finances de la Zone franc, Libreville le 13 avril 2006

Les ministres des Finances, les gouverneurs des banques centrales et les présidents des institutions régionales de la Zone franc se sont réunis le jeudi 13 avril à Libreville, sous la présidence de M. Paul TOUNGUI, ministre d'État, ministre de l'économie, des finances, du budget et de la privatisation du Gabon, en présence de M. Thierry BRETON, ministre français de l'Économie, des finances et de l'industrie. M. Donald KABERUKA, président de la Banque africaine de développement, a également participé à la réunion. La réunion a été ouverte par le Premier ministre, M. Jean EYEGHE NDONG.

Les ministres ont exprimé leurs condoléances au Président de la République et au peuple gabonais à la suite du décès de M. George RAWIRI, président du Sénat gabonais.

Les travaux de la réunion des ministres ont porté sur l'état de la convergence en Zone franc, les privatisations, les mécanismes d'atténuation des chocs exogènes appliqués au coton et la préparation des comités de printemps du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale, les 22 et 23 avril 2006. Les ministres ont remercié chaleureusement les autorités gabonaises pour l'excellence de l'accueil qui leur a été réservé.

État de la Convergence en zone franc

Les ministres des Finances ont constaté le ralentissement de l'activité économique en Zone franc, avec une croissance de près de 4 % en 2005, qui devrait s'établir à 3,5 % en 2006, dans un contexte marqué par la persistance de prix élevés des produits pétroliers et les risques que fait courir la grippe aviaire. Ils ont noté également la consolidation de la position extérieure des institutions monétaires dans les zones UEMOA et CEMAC. Toutefois, la faible inflation constatée en 2004 a laissé place à des tensions inflationnistes en 2005, en particulier en zone UEMOA et aux Comores.

Après avoir pris connaissance du rapport semestriel du Comité de convergence et réaffirmé le caractère indispensable de la convergence au sein d'une zone monétaire, les ministres ont constaté que la convergence a été insuffisante en 2005. Ils ont relevé la situation difficile des pays de l'UEMOA en 2005, dont les économies ont été affectées négativement par les troubles sociopolitiques dans certains pays de la sous-région, par la hausse du prix du pétrole, la baisse de la production vivrière et par les difficultés de la filière coton. Ceci a notamment entraîné un net regain de l'inflation. En zone CEMAC, la conjoncture favorable des cours du pétrole et des principaux produits agricoles a permis de maintenir une croissance soutenue, bien qu'en recul par rapport à 2004, et de conforter la situation budgétaire, tout en contenant l'inflation. Enfin, les ministres ont salué les réformes conduites en 2005 aux Comores, qui doivent être poursuivies en 2006 pour permettre la conclusion d'un accord financé par le FMI et accéder aux initiatives d'allègement de la dette.

Les ministres ont pris acte du nouvel horizon de convergence fixé à fin 2008 en zone UEMOA. Ils ont encouragé les États membres de la CEMAC à élaborer leurs programmes triennaux de convergence, à l'exemple du Gabon et du Cameroun qui ont engagé cet exercice en 2005. Ils prennent acte de l'adoption par les Comores d'un programme quadriennal intégrant le respect des critères de convergence.

Ils ont également analysé les résultats transmis par le comité de convergence concernant les indicateurs complémentaires de convergence, qui permettent d'ores et déjà de mieux analyser les performances des États, en particulier en matière d'inflation. Ils demandent l'achèvement de ces travaux pour leur prochaine réunion, ainsi qu'un rapport sur l'adéquation des objectifs et des moyens de la surveillance multilatérale.

Les privatisations en Zone franc

Après la présentation des conclusions des travaux d'un groupe d'experts, les ministres, les gouverneurs et les présidents des institutions régionales ont constaté que de nombreuses privatisations ont déjà été réalisées en Zone franc, pour certaines avec un grand succès. Toutefois, compte tenu des difficultés rencontrées, notamment dans le cas des services publics en réseau, ils ont relevé que les privatisations ne sont réussies que si des préalables sont clairement posés.

Les ministres ont en particulier insisté sur la nécessité de préparer avec soin les opérations de privatisation, en mettant en place une réglementation adaptée et en fixant des objectifs réalistes et mesurables au reprenneur, en cohérence avec les politiques publiques de réduction de la pauvreté. Ils ont également demandé le renforcement des capacités de mesure des effets des privatisations, avec l'appui d'AFRISTAT, en créant un cadre minimal harmonisé d'informations appropriées et une base de données au niveau sous-régional et en réalisant des enquêtes sur la satisfaction des usagers soient réalisées.

Une régulation efficace et indépendante doit également être assurée avant, pendant et après le processus de privatisation. Pour y parvenir, les ministres se sont engagés à renforcer les autorités de régulation nationales, à

mettre en place au niveau régional des mécanismes de concertation entre elles, notamment pour identifier les bonnes pratiques, et à entamer une réflexion sur une régulation régionale dans le respect des principes de subsidiarité. Ils ont également envisagé des actions de formation de haut niveau pour les régulateurs.

Enfin, ils se sont montrés particulièrement intéressés par le développement de nouveaux partenariats entre secteur public et secteur privé pour améliorer le bien-être des populations. Ces partenariats entre administrations, collectivités territoriales, société civile et secteur privé devraient notamment permettre d'associer les entreprises nationales au processus de privatisation et de renforcer la lutte contre la pauvreté au niveau décentralisé dans les secteurs de l'eau, de l'électrification rurale, de l'éducation et de la santé. Une réglementation claire qui précisera le rôle, les droits et obligations de chacun des acteurs au sein de ces multi partenariats sera élaborée.

Les mécanismes d'atténuation des chocs exogènes dans les filières coton

Les ministres ont débattu de la situation des filières cotonnières en Zone franc et des défis auxquels elles sont confrontées. Ils ont réitéré leur demande d'un traitement ambitieux, rapide et spécifique de ce dossier à l'OMC et se sont engagés à poursuivre les réformes structurelles pour accroître leur compétitivité. Sur ce dernier point, la France a confirmé que ses engagements s'élèveraient à plus de 100 millions d'euros en 2005 et 2006.

Les ministres ont également débattu des effets sur les revenus des producteurs de la volatilité des cours mondiaux du coton. Ils ont pris connaissance avec intérêt de la nouvelle facilité de protection contre les chocs exogènes du FMI, ainsi que des travaux au niveau international pour faire face à ces chocs. Ils ont encouragé l'Agence Française de Développement (AFD) à mettre en œuvre les mécanismes innovants, publics et privés, présentés lors de la réunion, et à approfondir les échanges avec les autres partenaires actifs dans ce secteur - en particulier le FMI, la Banque mondiale et l'Union européenne -, de façon à obtenir le plus large soutien. D'ores et déjà, ils ont salué l'opération pilote qui sera prochainement engagée au Burkina Faso et au Sénégal et ont demandé son élargissement aux autres filières de la Zone franc.

Préparation des Comités de printemps du FMI et de la Banque mondiale

Les ministres ont pris connaissance des orientations stratégiques proposées par le Directeur général du FMI sur l'action du Fonds dans les pays à faible revenu. Ils ont notamment souligné que le FMI a un rôle important à jouer dans l'accompagnement de l'augmentation des ressources d'aide au développement, à la suite notamment de la mise en œuvre de l'initiative d'annulation de la dette multilatérale. Ils ont rappelé la nécessité de traiter le cas des pays à revenu intermédiaire, conformément à l'approche d'Evian. Ils ont également insisté pour que le FMI adapte ses modalités d'intervention aux spécificités des pays qui sortent d'une crise. Par ailleurs, ils ont demandé une meilleure représentation des pays africains au sein de l'Institution, au moyen notamment de l'augmentation des droits de vote de base le plus rapidement possible.

Les ministres se sont également déclarés favorables aux efforts entrepris par la communauté internationale en matière de bonne gouvernance et de transparence et appellent à la définition d'un cadre précis dans ce domaine. A ce propos, ils ont salué les États membres de la Zone franc qui ont adhéré à l'initiative EITI sur la transparence des industries extractives et la publication par le Gabon de son premier rapport de réconciliation des revenus. Ils se sont également félicités de la création d'un secrétariat de l'initiative EITI en Zone franc, placé auprès de la BEAC. Ils se sont par ailleurs engagés, en liaison avec leurs collègues ministres de la justice et de l'intérieur, à prendre ou à mettre en œuvre rapidement les textes communautaires en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme et à rendre opérationnelles les unités de renseignement financier.

Enfin, les ministres ont salué les initiatives prises en matière de financement du développement, à la suite de la conférence de Paris (28 février - 1er mars 2006) et, notamment, le soutien croissant à une contribution de solidarité sur les billets d'avion. Ils ont appelé à la poursuite de la mobilisation de la communauté internationale.